



Bulletin Officiel

N° 5127 Mardi 14 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT – AGO -	3
EL KARAMA – AGO -	4
ARTES – AGO -	5
ARTES – AGE -	5
SITEX – AGO -	6
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	7
UNIMED - AGO	8
UNIMED – AGE -	8
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO -	9
SOTUVER – AGO -	10

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE L'HABITAT - BH – AGO -	11-13
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB – AGO -	14-16
BANQUE ZITOUNA – AGO -	17-19
ESSOUKNA – AGO -	20-25
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR – AGO -	26-29

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	30-34
---------------------------------------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO – AGE -

AMEN BANK –AGO -	35
AMEN BANK – AGE -	35

PROJET DE RESOLUTIONS

AMEN BANK – AGE -	36
AMEN BANK – AGO -	37-38

COURBE DES TAUX

39

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- ARAB BANKING CORPORATION

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2016

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA
DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

LA Banque Nationale Agricole informe le public que, la date et l'horaire de réception des dossiers de candidatures, pour la sélection d'un Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux pour siéger dans son Conseil d'Administration, est reportée au 17-06-2016 à 11heures.

I. Conditions d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés, Immeuble Annexe BNA 8ème Etage, Rue Hédi NOUIRA - Tunis 1001 ou à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

II. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BNA, Rue Hédi Nourira 1001 Tunis, au plus tard le 17/06/2016 à 11h, date et horaire limite de réception des dossiers da candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

**« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE AC n° 1/2016 »
DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par une commission désignée à cet effet.

Le candidat choisi et agréé par le Ministère des Finances, et la Banque Centrale de Tunisie, sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الإثنين 20 جوان 2016 على الساعة الحادية عشر صباحا بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية - الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2015.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2015.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2015.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2015.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2015.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2015.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2015.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2015.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2015.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التجارية للتصدير والتوريد بالوطن القبلي
" الكرامة "

المقر الاجتماعي 65 شارع بئر شلوف نابل 8000

تبعاً للجلسة العامة العادية المنعقدة يوم الثلاثاء 2016/05/10 و نظراً لعدم اكتمال النصاب فإنه عملاً بأحكام القانون الأساسي للشركة ومجلة الشركات التجارية فإن السادة المساهمين بشركة الكرامة مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية والتي ستعقد يوم الخميس 16 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحاً بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- المصادقة على التأخير الحاصل في التثام الجلسة العامة العادية لسنة 2014
- القراءة و المصادقة على التقرير الأدبي و المالي لمجلس الإدارة لسنة 2014
- تلاوة التقارير العامة و الخاصة لمراقب الحسابات لسنة 2014
- النظر و المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014
- تخصيص النتائج لسنة 2014
- المصادقة على كل العمليات المنجزة في اطار الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة
- أسئلة مختلفة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AC - 3769

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3770

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 30 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور
الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 28 جوان 2016 على الساعة
العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة
بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2015
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2015 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2015
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2015
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين عضو جدي بمجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات الشركة
8. المصادقة على التفويت في عقار كائن بجندوبة
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الأجل القانوني على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها
الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 20/06/2016 à 10H.30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015.
- Approbation des conventions règlementées,
- Affectation des résultats,
- Distribution des dividendes,
- Quitus aux administrateurs.
- Constatation de fin des mandats des Ms. Ridha Charfeddine, Lotfi Charfeddine et Adel Goucha.
- Nomination d'administrateurs et renouvellement des mandats d'administrateurs, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Election du représentant des petits porteurs au conseil d'administration.
- Nomination du commissaire aux comptes au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».

2016 - AS - 3764

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Lundi 20/06/2016 à 11H.30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital.
2. Augmentation de capital par incorporation de réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 3.800.000 DT.
3. Modification corrélative des statuts (changement de l'article 7 des statuts).

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».

2014 - AC - 3782

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 juin 2016 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Avenue Principale, Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015
3. Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
5. Lecture et approbation des états financiers consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire subordonné
11. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes
12. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil
13. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 juin 2016, la Banque de l'Habitat -BH- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2015 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 du 10 juillet 2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2015 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTUTILE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 766,724	50 297 986,733
REPORT A NOUVEAU	11 130,234	13 143,501
1 ER RELIQUAT	70 594 896,958	50 311 130,234
RESEVE LEGALE	3 529 744.848	0,000
2 EME RELIQUAT	67 065 152.110	50 311 130,234
DIVIDENDE ET SUPER DIV	0000	0000
3 EME RELIQUAT	67 065 152.110	50 311 130,234
Fonds social	850 000,000	850 000,000
4 EME RELIQUAT	66 215 152.110	49 461 130,234
RESERVE EXTRAORDINAIRE	45 800 000.000	47 200 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	17 894 000.000	0,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 500 000.000	2 250 000,000
5 EME RELIQUAT	21 152.110	11 130,234
REPORT A NOUVEAU	21 152.110	11 130,234
SOLDE	0,000	0,000

Cette résolution est adoptée à la majorité.

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Ahmed Trabelssi. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

En application de la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 02/05/2006 et à la suite de l'expiration de la mission des commissaires aux comptes actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes :

Le bureau «Walid Tlili» son représentant monsieur Walid Tlili.

Le bureau «Audit & consulting Business ACB » son représentant monsieur Zied Khedime Allah

Pour les exercices 2016-2017 et 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux milles dinars (2000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités permanent d'audit interne et celui des risques à mille dinars (1000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à cinq cent dinars (500 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

EN DINARS

ACTIF	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	139 761 782	191 930 600	-52 168 818	-27,18
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	AC2	261 609 287	222 022 960	39 586 327	17,83
CREANCES SUR LA CLIENTELE	AC3	5 342 412 536	4 766 183 642	576 228 894	12,09
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	921 789 080	717 932 961	203 856 119	28,39
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	197 174 081	210 047 091	-12 873 010	-6,13
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	65 315 749	61 649 770	3 665 979	5,95
AUTRES ACTIFS	AC7	92 663 918	81 358 686	11 305 232	13,90
TOTAL ACTIF		7 020 726 433	6 251 125 710	769 600 723	12,31
PASSIF	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	PA2	757 405 755	270 947 915	486 457 840	179,54
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	4 696 798 431	4 634 049 396	62 749 035	1,35
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	PA4	913 497 328	862 226 301	51 271 027	5,95
AUTRES PASSIFS	PA5	194 483 224	206 491 594	-12 008 370	-5,82
TOTAL PASSIF		6 562 184 738	5 973 715 206	588 469 532	9,85
CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
CAPITAL	CP1	170 000 000	90 000 000	80 000 000	88,89
RESERVES	CP2	288 106 495	186 985 326	101 121 169	54,08
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES		108 427 949	90 533 948	17 894 001	19,76
AUTRES RESERVES		179 678 546	96 451 378	83 227 168	86,29
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE	CP5	21 152	11 130	10 022	90,04
TOTAL CAPITAUX PROPRES		458 541 695	277 410 504	181 131 191	65,29
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 020 726 433	6 251 125 710	769 600 723	12,31

III- L'état d'évolution des capitaux propres

EN DINARS

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL. IMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP. (*)	REP. A NOUV		
Solde au 31.12.2015 (avant répartition)	170 000 000	60 000 000	9 000 000	17 200 000	90 533 949	6 573 375	34 225 427	414 048	0	11 130	70 583 767	458 541 695
Résultat de l'exercice 2015											-70 583 767	-70 583 767
Reserve à nouveau										10 022	0	10 022
Réservation légale			3 529 745									3 529 745
Fond social							850 000				0	850 000
Reserve pour réinvest. exoneres					17 894 000						0	17 894 000
Reserve pour risques bancaires généraux						2 500 000					0	2 500 000
Réservation extraordinaire				45 800 000							0	45 800 000
Solde au 31.12.2015 (après répartition)	170 000 000	60 000 000	12 529 745	63 000 000	108 427 949	9 073 375	35 075 427	414 048	0	21 152	0	458 541 695

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Union Internationale des Banques -UIB-

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 juin 2016, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- **Résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2015, qui s'élève à **64 038 059,250** majoré du report à nouveau positif **2 375,063 TND**, soit au total **64 040 434,313 TND** comme suit :

<input type="checkbox"/>	Réserve légale (5%)	3 202 021,716
<input type="checkbox"/>	Fonds social	1 000 000,000
<input type="checkbox"/>	Réserve ordinaire	27 450 000,000
<input type="checkbox"/>	Réserve pour réinvestissement exonéré	13 376 000,000
<input type="checkbox"/>	Dividendes	19 008 000,000
<input type="checkbox"/>	Report à nouveau	4 412,597

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,550 dinar par action ou certificat d'investissement, soit 11% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Alexandre Maymat à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2015. Ils décident de renouveler son mandat à compter de cette date et pour une période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Par conséquent, les actionnaires entérinent tous les actes accomplis par Monsieur Alexandre Maymat, en sa qualité de président, depuis le 4 juin 2015 jusqu'à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Moncef MZABI

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **15000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

**Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 02 juin 2016
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en milliers de Dinars)**

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 742	197 667
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 200	191 266
AC 3- Créances sur la clientèle	3 725 437	3 441 625
AC4-Portefeuille - titres commercial :	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	114 971	113 516
AC 6- Valeurs immobilisées	42 199	42 053
AC 7- Autres actifs	42 379	35 535
TOTAL ACTIF	4 140 928	4 021 662
PASSIF		
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 495	190 254
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 402 262	3 150 880
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	320 914	304 534
PA 5- Autres passifs	118 635	125 559
TOTAL PASSIF	3 845 306	3 771 227
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	122 818	77 633
CP 5- Résultats reportés	4	2
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	295 622	250 435
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 140 928	4 021 662

III- L'état d'évolution des capitaux propres

en milliers de Dinars

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	2	7 533	32 390	2 000	289	10 778	24 800	64 038	314 630
Affectation AGO du 02/06/2016		19 010	3 202	27 450	13 376		1 000		-64 038	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 02/06/2016		-19 008								-19 008
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	4	10 735	59 840	15 376	289	11 778	24 800	0	295 622

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juin 2016, Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le conseil d'Administration sur l'exercice 2015 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y relatifs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015, et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le comité Charaique relatifs à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la convention conclue avec la société Zitouna Tamkeen, approuve ladite convention conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'accord de promesse de vente conclu en date du 01/04/2015 avec la Société « Les Hirondelles » portant sur l'acquisition du 6^{ème} étage du siège de la Banque, approuve ledit accord de promesse de vente ainsi que le versement d'une avance de 1 350 000 DT conformément aux dispositions de l'article 475 du Code des sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la cession de l'une des actions détenues par Banque Zitouna dans le capital de Zitouna Takaful au profit de M. Ezzedine KHOJA, qui a servi à régulariser la situation juridique de « Zitouna Takaful » au regard de l'article 160 du CSC qui exige un minimum de sept actionnaires pour toute société anonyme, approuve ladite cession conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés Commerciales

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéficiaires de l'exercice 2015 d'un montant de 9,511 Millions de dinars dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2016 comme suit :

- Un montant brut de huit mille (8.000) dinars par an pour chaque Administrateur.
- Un montant brut de deux mille (2.000) dinars par réunion pour les présidents des Comités du Conseil d'Administration.
- Un montant brut de mille (1.000) dinars par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des Comités)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : Nomination de Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet Deloitte représenté par Monsieur Mohamed Louzir membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaires aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prolonger la mission du cabinet la Générale d'Audit et Conseil-GAC représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaires aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**Bilan après Affectation du Résultat Comptable***En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	133 497	116 482
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	285 661	212 354
Créances sur la clientèle	5-1-3	1 252 637	898 154
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	5 941	5 041
Valeurs immobilisées	5-1-6	66 107	52 811
Autres actifs	5-1-7	55 088	37 616
TOTAL ACTIF		1 798 941	1 322 468
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	29 500	10 024
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	1 532 387	1 151 127
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	9 861	7 184
Autres passifs	5-2-4	71 078	52 529
TOTAL PASSIF		1 642 826	1 220 864
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		88 500	88 500
Réserves		28 500	28 500
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		45 000	-
Résultats reportés		(5 885)	(23 057)
Résultat de l'exercice			7 661
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	156 115	101 604
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 798 941	1 322 468

III- L'état d'évolution des capitaux propres*En 1000 Dinars*

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015 avant affectation	88 500	28 500	-	45 000	(15 396)	9 511	156 115
Affectation du Résultat de l'exercice 2015	-	-	-		9 511	(9 511)	-
Solde au 31/12/2015 après affectation	88 500	28 500	-	45 000	(5 885)	-	156 115

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ESSOUKNA

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 juin 2016, la Société ESSOUKNA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2015/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبا الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تنويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2015 كما يلي:

2.000.942,917		- النتيجة الصافية لسنة 2015
2.575.916,446		- الرصيد المحول لسنة 2014
4.576.859,363	الجملة	
(1.348.000,000)		- أرباح معد استثمارها معفاة من الجبائية
(650.000,000)		- إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)		- الصندوق الإجتماعي
2.478.859,363	الباقى القابل للتوزيع	
(1.212.120,000)		- عائدات
1.266.739,363		- رصيد بحول لسنة 2016

- Suite -

حدّدت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2015 بمقدار مائتين وأربعين مليماً (0,240 د) للسهم الواحد.

يتم صرف هذه الأرباح من الرصيد المحول في 2013/12/31.

يتم دفع هذه الأرباح بداية من 30 جوان 2016 عن طريق الوطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجتماعي للشركة الكائن بـ 46، نهج طارق

ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2015، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات

لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للمجمع المختومة في 2015/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2015.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2016 كما يلي:

-منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف ومائتان وخمسون ديناراً (81.250 د) خالصاً.

-منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون ديناراً (11.250 د) خالصاً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار السابع: عملاً بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14/11/1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المنتمة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي سبقت في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن: قرّرت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإعقاد الجلسة العامة العادية التي سبقت في تصرف السنة المحاسبية 2018:

- الشركة العقارية وللمساهمات (3 مقاعد)

- البنك الوطني الفلاحي (مقعدان)

- الشركة العقارية وللتهيئة

- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال

- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي

- شركة تونس للإعلامية والخدمات

- السيد محمد عاشور

- السيد أكرم زبايدية

- السيد نور الدين بن حسن

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع: نخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل ايداع أو نشر كلما اقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Immobilisations incorporelles	8 469	8 469
Amortissement	-8 108	-7 739
	361	731
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations corporelles	1 360 974	1 357 560
Amortissement	-992 951	-900 121
	368 023	457 438
<i>Immobilisations financières</i>		
Immobilisations financières	10 242 366	9 860 169
Provisions	-193 144	-448 774
	10 049 222	9 411 395
Total des actifs immobilisés	10 417 606	9 869 564
<i>Autres actifs non courants</i>	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	10 417 606	9 869 564
ACTIFS COURANTS		
Stocks	71 573 940	61 467 888
Provisions	-119 706	-119 706
	71 454 234	61 348 182
Clients et comptes rattachés	1 199 103	3 688 706
Provision	0	0
	1 199 103	3 688 706
Autres actifs courants	1 681 475	834 446
Provisions	-11 133	-11 133
	1 670 341	823 313
Placements et autres actifs financiers	567 535	615 900
Provisions	-246 685	-246 685
	320 850	369 215
Liquidités et équivalents de liquidités	524 635	312 245
Provisions	0	0
	524 635	312 245
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	75 169 163	66 541 661
TOTAL DES ACTIFS	85 586 769	76 411 225

- Suite -

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 050 500	5 050 500
Primes d'émission	1 676 563	1 676 563
Réserves	18 912 123	18 211 816
Autres capitaux propres	5 837 915	4 489 915
Résultats reportés	1 266 739	2 575 916
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	32 743 840	32 004 710
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	32 743 840	32 004 710
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	24 986 864	24 980 502
Autres passifs non courants	641 716	610 748
Provisions pour risques et charges	257 953	322 241
Total des passifs non courants	25 886 532	25 913 490
Passifs courants		
Fournisseurs & comptes rattachés	5 884 415	4 579 389
Autres passifs courants	2 446 280	2 878 448
Concours bancaires et autres passifs financiers	18 625 702	11 035 188
Total des passifs courants	26 956 397	18 493 025
TOTAL DES PASSIFS	52 842 929	44 406 515
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	85 586 769	76 411 225

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Primes d'émission	Réserves			Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
			Réserves légales	Réserves extraordinaires	Réserves pour fonds social				
Solde au 31/12/2015	5 050 500,000	1 676 562,500	505 050,000	16 746 252,014	910 820,645	4 489 915,179	2 575 916,446	2 000 942,917	33 955 959,701
			18 162 122,659						
Affectation approuvée par l'AGO du 08/06/2016				650 000,000	100 000,000		1 250 942,917	(2 000 942,917)	0,000
Réinvestissements exonérés approuvés par l'AGO du 08/06/2016						1 348 000,000	(1 348 000,000)		0,000
Dividendes à verser sur les résultats reportés au 31/12/2013							(1 212 120,000)		(1 212 120,000)
Solde au 31/12/2015 (après affectation des bénéfices)	5 050 500,000	1 676 562,500	505 050,000	17 396 252,014	1 010 820,645	5 837 915,179	1 266 739,363	0,000	32 743 839,701
			18 912 122,659						

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -
SIEGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2016, l'Union de Factoring -UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 d'un montant égal à **10.000,000 Dinars** Nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de **10.000,000 Dinars** pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent de l'Audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'année 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Imededine CHERIF,
- Monsieur Mohamed BEN ZOUBIR,
- Monsieur Fadhel BEN OTHMAN,
- La Banque Nationale Agricole "BNA",
- L'Amen Bank "AB",
- L'Arab Tunisian Bank "ATB",
- L'Arab Tunisian Lease "ATL",
- Carte Assurances,
- Société Tunisienne d'Equipements "STE",

- Suite -

- SPDIT Sicaf, et,
- Société ASIRAQ.

Et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur **Sayeh DHAOU** Administrateur mandaté par l'ATB pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du Cabinet **La Générale d'Audit et Conseil**, commissaire aux comptes, et du mandat du Cabinet **CMC-DFK International**, Commissaire aux comptes, décide de renouveler les mandats des deux commissaires aux comptes, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2016.

Bénéfices de l'exercice 2015	3 223 033,224
Résultats Reportés 2014	715 843,008
Résultats distribuables	3 938 876,232
Réserves légales 5% x 3 938 876,232	196 943,812
Reliquat	3 741 932,420
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2015	1 830 000,000
Réserves pour Fonds social	40 000,000
Dividendes (10%)	1 500 000,000
Résultats reportés 2015	371 932,420

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(01)	3 594 015	3 083 302
Moins: Amortissements		(1 629 602)	(1 401 213)
Total des immobilisation corporelles et incorporelles		1 964 413	1 682 089
Immobilisations financières	(02)	5 195 142	3 632 676

- Suite -

Moins: Provisions	(33 000)	
Total Immobilisations financières	5 162 142	3 632 676
Autres actifs non courants	64 023	96 288
Total des actifs non courants	7 190 578	5 411 053
Affacturages et comptes rattachés	(03) 142 098 468	131 346 924
Moins: Provisions & Agios réserves	(04) (14 078 182)	(13 381 391)
Autres actifs courants	(05) 1 319 739	1 120 649
Liquidités et équivalents de liquidités	(06) 632 337	107 570
Total des actifs courants	129 972 363	119 193 753
TOTAL DES ACTIFS	137 162 941	124 604 806

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2015	2014
Capitaux propres		
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	864 593	667 649
Réserves Fonds Social	90 160	92 700
Réserves Pour Réinvestissement exonérés	6 150 000	4 320 000
Résultats Reportés	371 932	715 843
Total des capitaux propres après affectation	22 476 686	20 796 193
Emprunt		
Emprunt Obligataire	14 600 000	14 000 000
Fonds de Garantie	23 561 075	20 686 568
Provisions Pour Risques et Charges	351 697	351 697
Total des passifs non courants	38 512 773	35 038 265
Adhérents et comptes rattachés	9 073 989	7 790 989
Autres passifs courants	5 612 899	6 483 059
Concours bancaires et autres passifs	61 486 594	54 496 299
Total des passif courants	76 173 482	68 770 348
TOTAL DES PASSIFS	114 686 255	103 808 613
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	137 162 941	124 604 806

II - L'état d'évolution

(exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture Avant Affectation au 31-12-2015	15 000 000	667 649	50 160	4 320 000	715 843	3 223 033	23 976 686
Résultats reportés 2014					-715 843	715 843	0
Réserves Légales		196 944				-196 944	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2014				1 830 000		-1 830 000	0
Réserves pour Fonds Social			40 000			-40 000	0
Dividendes						-1 500 000	-1 500 000
Résultats Reportés 2015					371 932	-371 932	0
Solde Après Affectation au 31-12-2015	15 000 000	864 593	90 160	6 150 000	371 932	0	22 476 686

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 16 Juin 2016 à 12 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2015.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2015.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2016.
- 8- Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
- 9- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2014 - AC - 3805

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'Amen-Bank sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **Jeudi 16 Juin 2016 à 13 heures** au siège social d'Amen Bank, Avenue Mohamed V Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social.
- 2- Adaptation des statuts aux modifications décidées .

Conformément aux dispositions de l'Article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires.

Messieurs les actionnaires peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la Banque , et ce au plus tard le **Lundi 13 Juin 2016**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège social d'Amen Bank.

2014 - AC - 3806

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2016.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social d'Amen Bank de 122.220.000 à 132.405.000 dinars. Cette augmentation de 10.185.000 Dinars sera opérée en deux phases comme suit :

- Première phase : A hauteur de 5.092.500 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 1.018.500 actions nouvelles. Ces actions seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 24 anciennes.

Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2016 avec une date de jouissance commençant à partir de 01/01/2017.

- Deuxième phase : A hauteur de 5.092.500 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 1.018.500 actions nouvelles. Ces actions seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 25 anciennes.

Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2017 avec une date de jouissance commençant à partir de 01/01/2018.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, et d'en constater la réalisation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital décidée soit de 122,220 à 132,405 millions de dinars, autorise le Directoire à modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Président du Directoire ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives au dépôt au greffe, à l'enregistrement à la publicité et à l'immatriculation au Registre de Commerce, ou remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2016.

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 18 215 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

Affectation du Bénéfice 2015	
BENEFICE DE L'EXERCICE	60 457 840,785
REPORT A NOUVEAU	4 947,583
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	18 215 000,000
MONTANT A REPARTIR	78 677 788,368
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	48 485 530,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES : 22%	26 888 400,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
REPORT A NOUVEAU	3 858,368

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2016, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2016, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet AMC - Ernst & Young, représenté par Monsieur Nourredine Hajji venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,344%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,415%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,451%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,460%	985,875
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,496%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,539%	1 003,114
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,567%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,612%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,747%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,929%	1 018,497
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,803
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,825%	992,754
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,869%	867,599
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,936%	988,974
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,184%	977,796
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,364%	967,750
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,431%	973,244
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,876
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	943,764
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,811
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,977
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,264
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,306
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,355

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,036	161,053		
2	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,731	108,745		
3	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,265	93,271		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4	AFC	02/01/07	14,059	14,325	14,327		
5	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,782	104,794		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6	UFI	23/01/06	1,446	1,469	1,470		
7	CGF	25/02/08	101,636	103,399	103,477		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,369	39,373		
9	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,398	53,402		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	129,538	129,044		
11	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	479,994	478,686		
12	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	122,449	122,671		
13	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,064	126,447		
14	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	139,264	139,592		
15	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	122,338	122,541		
16	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,354	96,289		
17	TSI	28/07/08	139,804	142,873	142,120		
18	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,064	93,317		
19	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,108	94,078		
20	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,681	141,832		
21	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,622	127,880		
22	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,873	82,094		
23	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,492	108,618		
24	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,778	97,003		
25	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	96,487	97,056		
26	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,637	103,570		
27	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,205	19,212		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 528,442	1 526,008		
29	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 214,019	2 175,257		
30	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,631	122,173		
31	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,723	110,227		
32	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	142,301	141,989		
33	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	148,530	147,344		
34	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,655	15,582		
35	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 183,033	5 162,509		
36	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 065,151	5 035,810		
37	UFI	23/01/06	2,205	2,401	2,417		
38	UFI	23/01/06	1,983	2,115	2,123		
39	UFI	15/09/09	1,013	1,137	1,158		
40	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,070	1,080		
41	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,069	1,079		
42	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,072	1,085		
43	MAC SA	09/11/15	100,000	104,798	104,098		
44	CGF	25/05/09	8,898	9,397	9,233		
45	CGF	25/02/08	104,040	111,242	109,672		
46	CGF	25/02/08	116,127	118,721	118,610		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,190	106,202
48	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,542	101,552
49	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,354	103,365
50	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,327	100,363
51	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,722	101,735
52	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,124	105,135
53	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,264	102,277
54	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,397	100,407
55	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,667	102,673
56	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,433	100,443
57	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,293	102,304
58	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,476	101,489
59	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,463	104,474
60	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,032	103,042
61	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,684	101,693
62	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,557	100,568
63	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,591	102,597
64	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,449	100,461
65	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,714	101,725
66	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,518	103,529
67	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,478	100,490
68	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,077	101,089
69	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,155	103,165
70	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,615	100,626

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,351	10,352
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,234	101,245
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,509	101,521
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,566	102,576
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,295	10,296
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,224	57,525
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	130,717	131,063
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 363,910	1 366,931
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,380	112,516
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,768	108,976
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,493	98,666
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,900	16,922
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,822	269,716
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,555	28,660
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 291,393	2 292,446
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	69,960	69,927
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,686	53,721
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,181	102,642
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,720	86,197
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,753	10,758
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,581	11,585
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,170	14,219
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,687	12,712
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,480	12,491
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,195	11,203
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,129	142,182
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,721	137,862
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,159	9,162
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,238	98,995
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,591	78,150
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,078	79,521
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	96,941	97,317
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,273	95,083
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,112	103,153
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,812	114,827
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,119	103,700
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	137,589	137,377
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,195	98,985
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	99,424	98,280
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	195,366	193,326
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	177,787	176,929
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,303	153,168
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	20,208	19,848
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,838	145,455
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	117,393	116,758
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 815,042	8 608,960
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,430	8,264
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,431	82,865
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	997,476	988,679
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5173,312	5156,848
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,637	112,068
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,185	9,080
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	77,529	76,184
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 006,257	10 008,690

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

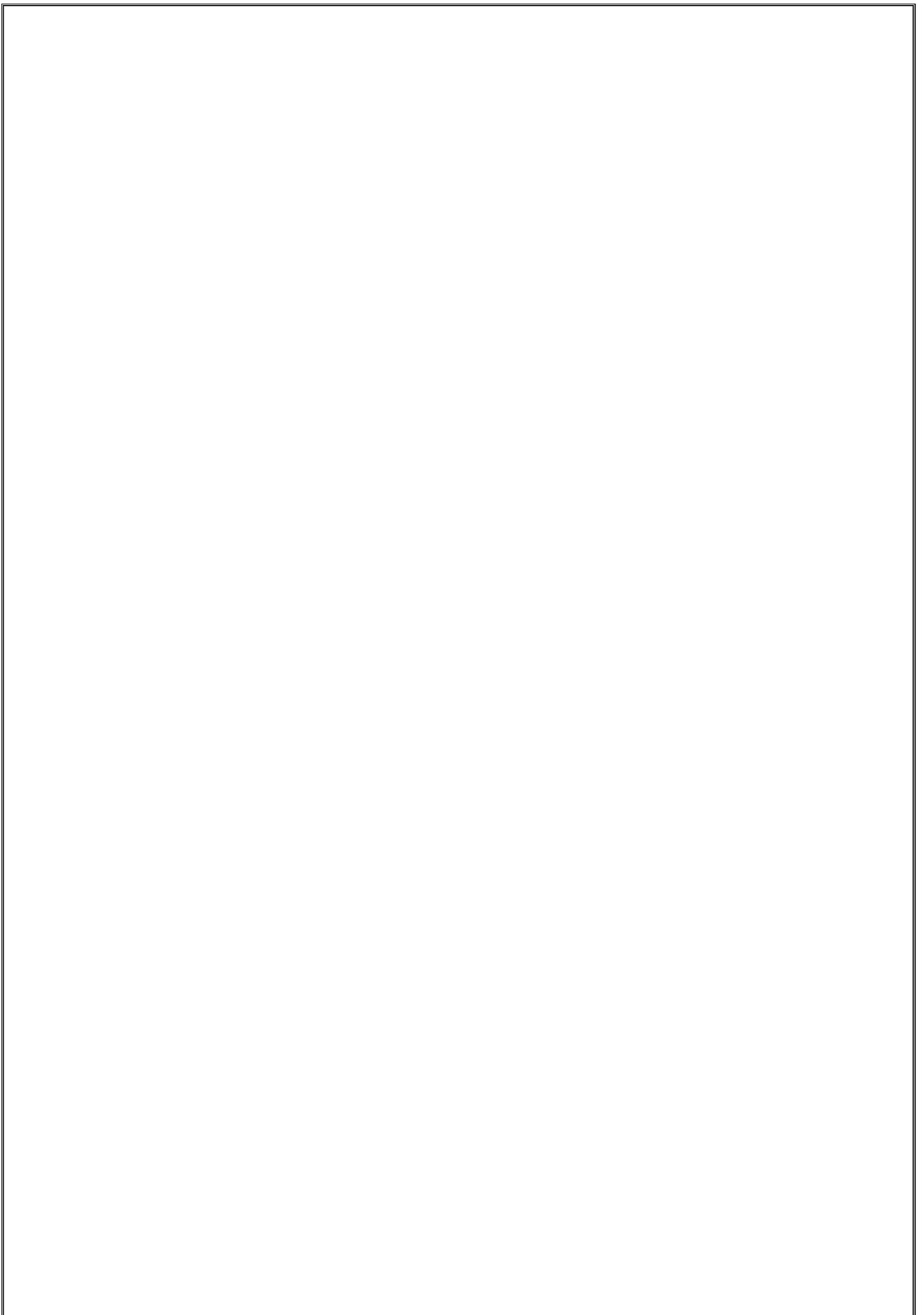
ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

Bilan Exercice clos le 31 Décembre 2015 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	64 510	11 099
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	216 514	280 382
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	138 871	148 084
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	20 828	20 204
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	3 169	1 771
AC7- Autres actifs	4.7	10 820	9 376
TOTAL ACTIF		454 764	470 968
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Banque Centrale, CCP	4.8	20 007	
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	58 450	55 064
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	294 130	302 980
PA5 - Autres passifs	4.11	10 184	41 923
TOTAL PASSIF		382 771	399 967
<u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		413	277
CP3 - Résultats reportés		2 588	
CP4 - Résultat de l'exercice		992	2 724
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	71 993	71 001
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		454 764	470 968



Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		5 183	7 245
HB 2 - Crédits documentaires		9 149	38 198
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		14 332	45 443
 <u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	34 745	32 038
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		34 745	32 038
 <u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.14	97 039	107 245
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		97 039	107 245

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2015
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	15 169	12 471
PR 2 - Commissions (en produits)	4.16	3 685	3 444
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		2 459	723
Total produits d'exploitation bancaire		21 313	16 638
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.17	(6 184)	(3 783)
CH 2 - Commissions encourues		(358)	(302)
Total charges d'exploitation bancaire		(6 542)	(4 085)
PRODUIT NET BANCAIRE		14 771	12 553
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.18	(1 881)	(233)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		319	310
CH 6 - Frais de personnel	4.19	(7 359)	(6 125)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.20	(4 313)	(3 475)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(558)	(315)
RESULTAT D'EXPLOITATION		979	2 715
PR8\CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.21	34	25
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.22	(21)	(16)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		992	2 724
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		992	2 724
Résultat net de l'exercice		992	2 724
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		992	2 724
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.25	0,146	0,445

Etat de flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2015
(Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2 015	Exercice 2 014
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		20 946	16 949
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 339)	(3 889)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		27 308	(53 286)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(8 913)	28 269
Titres de placements			(14 000)
Sommes versées au personnel et crédoeurs divers		(7 025)	(5 785)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 155)	(4 169)
Impôts sur les sociétés payés		(21)	(16)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(14 199)	(35 927)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(1 956)	(319)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(1 956)	(319)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		-	40 752
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-	40 752
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(16 155)	4 506
Liquidités et équivalents en début d'exercice		142 034	137 528
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	125 879	142 034

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 - 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque fait référence à la circulaire BCT n° 2012-09

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 64 510 KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	3 706	2 101
BCT	60 804	8 998
<u>Total</u>	<u>64 510</u>	<u>11 099</u>

Note 4.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, le total de cette rubrique a atteint 216 514 KDT, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	13 334	11 990
Placements	159 496	204 476
Créances rattachées	141	116
Créances sur les Etablissements Financiers	43 306	63 430
<i>Dont Escomptes sans recours</i>	0	5 229
Créances rattachées	237	417
Produits perçus d'avance	0	(47)
<u>Total</u>	<u>216 514</u>	<u>280 382</u>

Note 4.3 - Créances sur la clientèle

4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un solde de 138 871 KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants débiteurs	10 397	6 474
Escomptes commerciales	4 790	6 313
Crédits à Court Terme	12 476	64 019
Crédits à Moyen et Long Terme	115 282	74 032
Crédits de consolidations	35	107
Impayés	11 643	10 926
Intérêts courus	364	488
Total Créances Brutes	154 987	162 359
Provision Collective	(679)	(486)
Provisions affectées	(10 252)	(8 888)
Agios réservés	(5 185)	(4 901)
Total Créances Nettes	138 871	148 084

4.3.2 - Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2015	31/12/2014
Actifs Classés 0	129 386	144 644
Actifs Classés 1	6 237	3 080
Actifs Classés 2	3 992	611
Actifs Classés 3	1 288	589
Actifs Classés 4	14 084	13 435
Total	154 987	162 359

4.3.4 - Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquent, la banque a constitué au titre de l'exercice 2015 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de 193 KDT afin d'aboutir à un stock de 679 KDT au 31 décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions collectives	679	486

Note 4.4 - Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 20 828 KDT relatif à l'acquisition de titres BTA & BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
BTA & BTC	20 000	20 000
Produits à recevoir	852	227
Produits perçus d'avance	(24)	(23)
Total	20 828	20 204

Note 4.5 - Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise au 31 décembre 2015 un total de 52 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.6 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015, 3 169 KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31- 12-2014	Acquis./ Cession	V. Brute au 31- 12-2015	Amort. 2014	Cession 2015	Dotations 2015	Amort. 2015	V. Nette au 31- 12-2015
Agencements, Aménagements Installations	2 263	1 379	3 642	(1 276)	0	(279)	(1 555)	2 087
Immeubles	298	0	298	(51)	0	(10)	(61)	237
Matériel de Transport	288	96	384	(110)	38	(59)	(131)	253
Matériel Informatique	1 212	71	1 283	(962)	202	(106)	(866)	417
Mobilier et Matériel de Bureau	830	154	984	(733)	16	(92)	(809)	175
Logiciels Informatiques	3 061	0	3 061	(3 049)	0	(12)	(3 061)	0
Total	7 952	1 700	9 652	(6 181)	256	(558)	(6 483)	3 169

Note 4.7 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2015 un solde de 10 820 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Crédits au personnel	5 839	5 467
Charges payées d'avance	85	114
Autres	4 896	3 795
Total	10 820	9 376

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un solde de 20 007 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès de la BCT	20 000	0
Dettes rattachées	7	0
<u>Total</u>	<u>20 007</u>	<u>0</u>

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un solde de 58 450 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts des étab. Bancaires*	8 804	16 702
Emprunts interbancaires	47 000	32 000
Dépôts des étab. financiers	2 473	6 362
Dettes rattachées	173	0
<u>Total</u>	<u>58 450</u>	<u>55 064</u>

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2015 à 294 130 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	239 501	239 090
Dépôts d'épargne	13 129	13 426
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	30 048	39 596
Autres Sommes dues à la clientèle	11 106	10 585
Dettes rattachées	360	314
Intérêts payés d'avance	(14)	(31)
<u>Total</u>	<u>294 130</u>	<u>302 980</u>

Note 4.11 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2015, 10 184 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Congés payés et primes au personnel	2 370	1 664
Provisions pour risques et charges	287	125
Dettes sociales	384	330
Etat, impôt et taxes	277	294
Comptes suspens de compensation	6 204	38 809
Autres	662	701
<u>Total</u>	<u>10 184</u>	<u>41 923</u>

Note 4.12 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2015, s'élève au 31 décembre 2015 à 71 993 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-14	68 000	277		2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	
Réduction du capital					
Augmentation du capital					
Distribution de bénéfices					
Résultat au 31-12-15				992	992
Solde au 31-12-15	<u>68 000</u>	<u>413</u>	<u>2 588</u>	<u>992</u>	<u>71 993</u>

Note 4.13 - Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2015, 34 745 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	34 745	28 317
Prêts à terme non encore livrés	0	3 721
<u>Total</u>	<u>34 745</u>	<u>32 038</u>

Note 4.14 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2015, 97 039 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	85 457	94 027
Garanties financières reçues de la clientèle	5 750	6 057
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	5 263	6 821
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	569	340
<u>Total</u>	<u>97 039</u>	<u>107 245</u>

(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15 169 KDT contre 12 471 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	5 274	4 620
Intérêts sur créances sur la clientèle	9 895	7 851
<u>Total</u>	<u>15 169</u>	<u>12 471</u>

Note 4.16 - Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 685 KDT contre 3 444 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 194	956
Commission d'intermédiation	35	37
Opérations de commerce extérieur	924	953
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	323	634
Gestion, étude des engagements	562	516
Monétique	287	227
Autres commissions	360	121
<u>Total</u>	<u>3 685</u>	<u>3 444</u>

Note 4.17 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6 184 KDT contre 3 783 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 553	2 230
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 631	1 553
<u>Total</u>	<u>6 184</u>	<u>3 783</u>

Note 4.18 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 1 881 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 637)	(751)
Dotation pour provision collective	(193)	(275)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 273	822
<i>issue d'un abandon de créances</i>	<i>302</i>	<i>259</i>
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	<i>971</i>	<i>563</i>
Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(331)	(285)
Coût Net du Risque de crédit	(1 888)	(489)
Provisions pour Risques & charges Divers	(124)	(101)
Reprise de provisions pour charges divers	131	357
Dotation nette de provisions de l'exercice	(1 881)	(233)

Note 4.19 - Frais de Personnel;

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2015 un total de 7 359 KDT contre 6 125 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération de personnel	6 081	5 125
Charges sociales et autres cotisations	990	813
Autres charges liées au personnel	288	187
<u>Total</u>	<u>7 359</u>	<u>6 125</u>

Note 4.20 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2015 un total de 4 313 KDT contre 3 475 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Loyers, Eau et Electricité	1 444	1 185
Frais de licences informatiques	805	465
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	514	465
Frais de communication	346	277
Divers honoraires	219	173
Frais divers d'exploitation	985	910
<u>Total</u>	<u>4 313</u>	<u>3 475</u>

Note 4.21 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 34 KDT contre 25 KDT au 31 décembre 2014.

Note 4.22 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable provisoire au titre de l'exercice 2015 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	992
- Charges non déductibles (réintégrations)	1 500
- Produits non imposables (déductions)	(2 492)
- Résultat fiscal	0
<u>Taux d'impôt</u>	<u>35 %</u>

- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt) 21

Note 4.23 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2015, 125 879 KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	64 510	11 099
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	139 470	185 952
Emprunts auprès de la BCT	(20 000)	0
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(58 101)	(55 017)
<u>Total</u>	<u>125 879</u>	<u>142 034</u>

AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 4.24 - Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	64 510	0	0	0	0	0	64 510
Créances sur les établissements bancaires et financiers	147 302	11 287	47 035	10 890	0	0	216 514
Créances sur la clientèle	15 124	8 055	20 147	81 061	3 310	11 174	138 871
Portefeuille-titres commercial	20 828	0	0	0	0	0	20 828
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	3 169	3 169
Autres actifs	0	0	0	370	4 904	5 546	10 820
Total	<u>247 764</u>	<u>19 342</u>	<u>67 182</u>	<u>92 321</u>	<u>8 214</u>	<u>19 941</u>	<u>454 764</u>
PASSIFS							
BCT et CCP	20 007	0	0	0	0	0	20 007
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	58 450	0	0	0	0	0	58 450
Dépôts et avoirs de la clientèle	275 279	14 646	3 210	995	0	0	294 130
Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs	0	0	0	0	0	10 184	10 184
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	71 993	71 993
Total	353 736	14 646	3 210	995	0	82 177	454 764
<u>Position nette</u>	<u>(105 972)</u>	<u>4 696</u>	<u>63 972</u>	<u>91 326</u>	<u>8 214</u>	<u>(62 236)</u>	<u>0</u>

Note 4.25 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (en DT)	991 995	2 724 264
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	991 995	2 724 264
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 125 000
Résultat par action (en DT)	0,146	0,445

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2015.

Note 4.26 - Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2015 s'élevé à 283 KDT HT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2015, sont comme suit:

-60% et 63% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 67% et 70% en 2014, en ce qui concerne ABC Tunisie.

-40% et 37% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 33% et 30% en 2014, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2015, 1 682 KDT HT. En contrepartie la banque a refacturé de sa part un total 3 093 KDT HT au titre de la même période.

3. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 8 KDT comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 198 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
4. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 365 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 10 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.
5. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 18 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIA ainsi que 8 KDT auprès de ABC BAHRAIN (BSC) & 56 KDT auprès de ABCT.
6. Durant 2015 les commissions relatives aux opérations de change (SWAP) est une perte de 70 KDT avec ABCT.
7. Le total des charges de licence Symbols payées par ABC Tunisie à ABC BAHRAIN a atteint au 31 Décembre 2015 805 KDT
8. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 504 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 1 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC NEW YORK .
9. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des certains risques encourus. Au 31/12/2015, la somme de ces garanties s'élevé à 82 733 KTD.
10. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 820 KTND.
11. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2015 sont composés d'une rémunération brute de 698 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 29 KDT.
12. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 424 KTD.

Note 4.27 - Affaires contentieuses :

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts;
Le client a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une action au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en faveur de la banque.

En date du 02/06/2014 la banque a notifié la décision du tribunal à la partie adverse. Cette dernière a intenté de nouveau un pourvoi en cassation. La date de la prochaine audience n'est encore fixée.

En date du 06/06/2015 la Cour de Cassation a rejeté l'affaire quant au fond et a confirmé le jugement d'appel daté du 21/05/2013. En épuisant tous les voies de recours, cette affaire ainsi close.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque.

Note 4.28 - Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 71 993 KDT et un résultat bénéficiaire de 992 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque était défenderesse dans deux procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'une des affaires a été définitivement clôturée en faveur de la banque par un jugement de dernier ressort prononcé en 2015. La deuxième affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. Par ailleurs, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.
- La banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 29/03/2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL

Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad Guellaty

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2015, la somme de ces garanties s'élève à 82 733 KDT. Lesdites garanties sont rémunérées à 0,01% de leurs montants dans la limite de 250 USD par année et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2015, la commission payée par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 509 TND soit l'équivalent de 250 USD.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 820 KDT.
2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2015 est de 283 KDT (hors taxes) ;
3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 37% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 63 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 682 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 3 093 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

4. Au cours de 2015, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives à la licence d'utilisation du système d'information Symbols pour un montant de 805 KDT.
5. ABC Tunisie effectue des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2015, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :
 - a. ABC Tunisie a reçu 8 KDT en rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 198 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
 - b. ABC Tunisie a reçu 365 KDT en rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 10 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.
 - c. ABC Tunisie a reçu 56 KDT comme commissions relatives à des opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) réalisées avec ABC Tunis Branch.
 - d. Durant 2015 les opérations de change (SWAP) avec ABCT ont dégagé une perte de 70 KDT.
6. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 18 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIA ainsi que 8 KDT auprès de ABC BAHRAIN.
7. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 504 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 1 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC NEW YORK .

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 697 644 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 29 268 dinars, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 16 976 dinars et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 35 340 dinars.
- Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié en 2013 d'un crédit d'un montant de 850 KDT. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2015 est de 591 KDT. Ce crédit a généré courant 2015 des intérêts pour un montant de 44 KDT.

Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Septembre 2013.

- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 424,197 KDT, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantage à court terme	743 888 (*)	35 137	424 197	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	35 340	35 340	-	-
Païement en action	-	-	-	-
Total	779 228	70 477	424 197	-

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2015 pour 16 976 dinars.

Tunis, le 29/03/2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL

Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad Guellaty

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2016, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **132 833 230,714 DT**, un actif net de **132 738 547,526 DT** et une valeur liquidative de **107,875 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2016, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/03/2016.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/03/2016 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/03/2016 à un montant net de **143 272,016 Dinars** constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2016 au 31/03/2016, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus que 30% de son actif en certificats de dépôts et en Bons du Trésor à Court Terme.
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	67 751 297,967	11 530 599,761	91 474 517,680
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		11 166 753,673	190 696,800	11 302 665,628
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		52 075 726,652	11 133 202,103	77 300 115,899
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		4 508 817,642	206 700,858	2 871 736,153
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	65 065 434,761	3 697 576,515	32 714 097,955
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	65 062 166,223	3 695 036,463	32 714 053,728
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	3 268,538	2 540,052	44,227
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16 497,986	0,000	85 945,247
TOTAL ACTIF			132 833 230,714	15 228 176,276	124 274 560,882
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	55 550,926	7 751,442	54 406,547
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	39 132,262	13 664,769	34 220,091
TOTAL PASSIF			94 683,188	21 416,211	88 626,638
ACTIF NET			132 738 547,526	15 206 760,065	124 185 934,244
CP1	CAPITAL	CP1	126 650 965,556	14 541 692,749	119 625 012,949
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 087 581,970	665 067,316	4 560 921,295
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 226 350,295	130 855,706	3 255 089,862
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		32 227,973	-1 235,580	1 305 831,433
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		4 560 921,295	550 108,106	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		268 082,407	-14 660,916	0,000
ACTIF NET			132 738 547,526	15 206 760,065	124 185 934,244
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			132 833 230,714	15 228 176,276	124 274 560,882

ETAT DE RESULTAT DE L'ACTIF NET

DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 31-03-2016

			Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note		01/01/2016	01/01/2015	01/01/2015
			au	au	au
			31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 001 544,352	128 124,526	2 670 123,059
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		167 371,988	2 169,600	157 404,151
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		834 172,364	125 954,926	2 454 393,148
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	58 325,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	426 846,206	33 398,412	1 140 203,473
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		73 995,849	22 893,030	247 407,500
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		204 630,521	10 505,382	548 845,726
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		148 219,836	0,000	343 950,247
	REVENUS DES PLACEMENTS		1 428 390,558	161 522,938	3 810 326,532
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-160 052,816	-22 632,504	-441 615,644
	REVENU NET DES PLACEMENTS		1 268 337,742	138 890,434	3 368 710,888
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-41 987,447	-8 034,728	-113 621,026
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 226 350,295	130 855,706	3 255 089,862
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		32 227,973	-1 235,580	1 305 831,433
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 258 578,268	129 620,126	4 560 921,295
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-32 227,973	1 235,580	-1 305 831,433
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-2 036,502	4 511,473	-70 823,734
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-3 174,724	-15 223,236	-31 486,643
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DE TITRES		0,000	0,000	-2 843,537
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 221 139,069	120 143,943	3 149 935,948

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 31-03-2016

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2016	01/01/2015	01/01/2015
	au	au	au
	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	1 221 139,069	120 143,943	3 149 935,948
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 226 350,295	130 855,706	3 255 089,862
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-2 036,502	4 511,473	-70 823,734
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-3 174,724	-15 223,236	-31 486,643
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATIONS DE TITRES	0,000	0,000	-2 843,537
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 331 474,213	-414 301,410	105 535 080,764
SOUSCRIPTIONS	19 273 522,464	3 432 812,127	164 874 700,309
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	17 956 300,000	3 317 200,000	157 616 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-130 850,107	-20 023,834	-1 043 821,203
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	1 361 684,218	121 370,564	5 766 913,035
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS.(S)	86 388,353	14 265,397	2 535 108,477
RACHATS	-11 942 048,251	-3 847 113,537	-59 339 619,545
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-11 125 300,000	-3 717 900,000	-56 434 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	81 079,559	22 318,920	389 412,139
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-843 667,430	-136 031,480	-2 064 854,640
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS.(R)	-54 160,380	-15 500,977	-1 229 277,044
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 552 613,282	-294 157,467	108 685 016,712
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	124 185 934,244	15 500 917,532	15 500 917,532
AN4-B FIN DE PERIODE	132 738 547,526	15 206 760,065	124 185 934,244
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 162 167	150 351	150 351
AN5-B FIN DE PERIODE	1 230 477	146 344	1 162 167
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	106,857	103,098	103,098
B- FIN DE PERIODE	107,875	103,911	106,857
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,83%	3,20%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2016 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives du 31/03/2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	%de l'Actif net
AC1- A. Obligations de sociétés		10 944 600,000	11 166 753,673	8,41%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 045 128,000	0,79%
ATL 2015/2 A	10 000	1 000 000,000	1 005 904,000	0,76%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 006 096,000	0,76%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 025 248,000	0,77%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	2 000 000,000	2 032 992,000	1,53%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 055 816,873	0,80%
CHO 2009/BIAT	3 000	150 000,000	152 464,800	0,11%
CIL 2015/2	10 000	1 000 000,000	1 025 752,000	0,77%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 009 520,000	1,51%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	797 600,000	807 832,000	0,61%
AC1-B. Emprunts d'Etat		50 426 141,613	52 075 726,652	39,23%
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>		50 426 141,613	52 218 998,668	39,34%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 549 871,640	4,93%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 098 491,450	1,58%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 805 210,777	2,87%
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 828 736,745	2,13%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 436 297,946	2,59%
BTA 5.75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	3 917 824,658	2,95%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 535 573,671	19,24%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 046 991,781	3,05%
<i>Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA</i>			- 143 272,016 (1)	-0,11%
AC1-C Autres Valeurs (OPCVM)		4 496 939,104	4 508 817,642	3,40%
SICAV TRESOR	43 542	4 496 939,104	4 508 817,642	3,40%
Total du portefeuille titres		65 867 680,717	67 751 297,967	51,04%

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2016 à – **143 272,016 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 001 544,352 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 contre **128 124,526 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit

Revenus	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des obligations de sociétés	167 371,988	2 169,600	157 404,151
Revenus des Emprunts d'Etat	834 172,364	125 954,926	2 454 393,148
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0,000	0,000	58 325,760
Total	1 001 544,352	128 124,526	2 670 123,059

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à **65 062 166,223 Dinars**, contre **3 695 036,463 Dinars** au 31/03/2015 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
Bons du Trésor à Court Terme	5 527 596,730	2 195 782,434	8 666 059,156
Certificats de Dépôt	43 467 520,067	1 499 254,029	11 995 798,188
Autres placements (Dépôt à terme)	16 067 049,426	0,000	12 052 196,384
Total	65 062 166,223	3 695 036,463	32 714 053,728

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	5 682	5 405 886,859	5 527 596,730	4,16%
BTC 53S-12/04/2016	1 444	1 377 927,841	1 429 016,334	1,08%
BTC 52S-06/09/2016	661	628 758,539	643 152,224	0,48%
BTC 52S-08/11/2016	3 577	3 399 200,479	3 455 428,172	2,60%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	87	43 454 433,078	43 467 520,067	32,75%
CDP 10J-01/04/2016	BIAT	4	1 997 904,969	2 000 000,000	1,51%
CDP 10J-02/04/2016	BIAT	4	1 997 904,969	1 999 790,250	1,51%
CDP 10J-03/04/2016	BIAT	5	2 497 381,211	2 499 475,693	1,88%
CDP 10J-04/04/2016	BIAT	2	998 952,485	999 685,458	0,75%
CDP 10J-05/04/2016	BIAT	3	1 498 428,727	1 499 370,997	1,13%
CDP 10J-06/04/2016	BIAT	4	1 997 904,969	1 998 951,799	1,51%
CDP 10J-07/04/2016	BIAT	2	998 952,485	999 371,162	0,75%
CDP 10J-08/04/2016	BIAT	4	1 997 904,969	1 998 532,902	1,51%
CDP 10J-09/04/2016	BIAT	3	1 498 428,727	1 498 742,653	1,13%
CDP 10J-10/04/2016	BIAT	56	27 970 669,567	27 973 599,153	21,07%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme	BIAT	11	16 000 000,00	16 067 049,426	12,10%
DAT 91J-18/04/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 008 563,726	0,76%
DAT 91J-20/04/2016	BIAT	1	3 000 000,000	3 024 996,822	2,28%
DAT 90J-12/05/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 005 638,356	0,76%
DAT 90J-16/05/2016	BIAT	1	2 000 000,000	2 010 356,164	1,51%
DAT 90J-25/05/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 004 142,466	0,76%
DAT 90J-26/05/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 004 027,398	0,76%
DAT 92J-03/06/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 003 317,918	0,75%
DAT 92J-10/06/2016	BIAT	1	2 000 000,000	2 005 034,082	1,51%
DAT 92J-28/06/2016	BIAT	1	500 000,000	500 228,822	0,38%
DAT 92J-30/06/2016	BIAT	1	3 000 000,000	3 000 686,466	2,26%
DAT 92J-01/07/2016	BIAT	1	500 000,000	500 057,206	0,37%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à **3 268,538 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2016 à **16 497,986 Dinars** contre un solde nul au 31/03/2015 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	13 002,904	0,000	74 995,918
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	3 495,082	0,000	10 949,329
Total	16 497,986	0,000	85 945,247

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **426 846,206 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 contre **33 398,412 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	73 995,849	22 893,030	247 407,500
Revenus des Certificats de Dépôt	204 630,521	10 505,382	548 845,726
Revenus des autres placements (DAT)	148 219,836	0,000	343 950,247
Total	426 846,206	33 398,412	1 140 203,473

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à **94 683,188 Dinars** contre **21 416,211 Dinars** au 31/03/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	55 550,926	7 751,442	54 406,547
PA 2	Autres créditeurs divers	39 132,262	13 664,769	34 220,091
Total		94 683,188	21 416,211	88 626,638

PA1: Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2016 à **55 550,926 Dinars** contre **7 751,442 Dinars** au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	22 220,370	4 521,671	36 895,531
Dépositaire	11 110,186	1 291,911	1 698,645
Distributeurs	22 220,370	1 937,860	15 812,371
Total	55 550,926	7 751,442	54 406,547

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2016 à **39 132,262 Dinars** contre **13 664,769 Dinars** au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
Etat, impôts et taxes	8 883,710	1 193,141	8 706,863
Redevance CMF	11 110,001	1 291,871	10 541,396
Rémunération CAC	7 503,795	2 721,136	8 029,720
Jetons de présence	7 491,763	7 500,000	6 000,000
Provision pour charges diverses	4 142,993	958,621	942,112
Total	39 132,262	13 664,769	34 220,091

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2016 au 31/03/2016 à **160 052,816 Dinars** contre **22 632,504 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	64 021,124	13 202,289	296 062,003
Rémunération du dépositaire	32 010,568	3 772,088	18 669,917
Rémunération des distributeurs	64 021,124	5 658,127	126 883,724
Total	160 052,816	22 632,504	441 615,644

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2016 au 31/03/2016 à **41 987,447 Dinars** contre **8 034,728 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	32 010,025	3 771,980	84 587,624
Impôts et Taxes	3 570,203	319,368	7 616,977
Rémunération CAC	3 063,151	2 158,670	14 188,754
Jetons de Présence	1 491,763	1 784,713	7 016,071
Diverses charges d'exploitation	1 852,305	0,000	211,600
Total	41 987,447	8 034,728	113 621,026

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2016 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2016 (en nominal)

- Montant : 116 216 700,000 Dinars
- Nombre de titres : 1 162 167
- Nombre d'actionnaires..... : 798

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 17 956 300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 179 563

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 11 125 300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 111 253

Capital au 31/03/2016 : 126 650 965,556 Dinars

- Montant en nominal : 123 047 700,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : - 898 835,326 Dinars
- Sommes capitalisées (2) : 4 502 100,882 Dinars
- Nombres de titres : 1 230 477
- Nombre d'actionnaires..... : 885

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2016 à – **898 835,326 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/03/2016
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	- 843 853,552
1- Résultat non capitalisables de la période	- 5 211,226
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 2 036,502
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 3 174,724
✓ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 49 770,548
✓ Aux émissions	- 130 850,107
✓ Aux rachats	81 079,559
Total sommes non capitalisables	- 898 835,326

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2016 à **4 502 100,882 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/03/2016
1- Sommes capitalisées de l'Exercice clos	4 252 166,501
2-Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice. clos	249 934,381
✓ Aux émissions	656 989,720
✓ Aux rachats	- 407 055,339
Total des sommes capitalisées	4 502 100,882

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2016
Résultat capitalisable de la période	1 226 350,295
Régularisation du résultat capitalisable de la période	32 227,973
Résultat capitalisable de l'exercice clos	4 560 921,295
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	268 082,407
Sommes capitalisables	6 087 581,970

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2016	31/03/2015
Revenus des placements	1,161	1,104
Charges de gestion des placements	- 0,130	-0,155
Revenu net des placements	1,031	0,949
Autres charges d'exploitation	- 0,034	-0,055
Résultat d'exploitation	0,997	0,894
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	-0,008
Sommes capitalisables de la période	1,023	0,886
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,026	0,008
Variation des +/- values potentielles/titres	- 0,002	0,031
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	- 0,003	-0,104
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Résultat net de la période	0,992	0,821

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2016	31/03/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,124%	0,148%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,033%	0,053%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	0,978%	0,855%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2016, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **1 673 603,548 DT**, un actif net de **1 662 685,211 DT** et une valeur liquidative de **114,164 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2016, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2016.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2016 au 31/03/2016 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus que 30% de son actif en bons de trésor à court terme.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le commissaire aux comptes :
Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	970 498,696	1 053 848,626	919 862,697
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		341 523,550	522 416,313	310 038,169
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		106 596,000	113 042,400	105 330,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		448 340,181	402 178,081	452 856,045
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		74 038,965	16 211,832	51 638,483
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	700 245,953	748 855,309	588 394,768
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	700 158,914	746 487,764	588 321,033
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	87,039	2 367,545	73,735
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 858,899	0,000	623,152
TOTAL ACTIF			1 673 603,548	1 802 703,935	1 508 880,617
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	701,372	769,031	631,711
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	10 216,965	9 977,989	10 105,544
TOTAL PASSIF			10 918,337	10 747,020	10 737,255
ACTIF NET			1 662 685,211	1 791 956,915	1 498 143,362
CP1	CAPITAL	CP1	1 614 343,610	1 740 940,072	1 459 741,965
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	48 341,601	51 016,843	38 401,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	13,362
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		6 831,099	5 608,095	40 320,545
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		256,689	726,541	-1 932,510
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		38 401,397	32 613,674	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		2 852,416	12 068,533	0,000
ACTIF NET			1 662 685,211	1 791 956,915	1 498 143,362
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 673 603,548	1 802 703,935	1 508 880,617

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2016	01/01/2015	01/01/2015
			au	au	au
			31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 042,486	5 571,057	36 759,223
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	13 344,100
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 266,000	1 478,400	5 696,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 776,486	4 092,657	17 160,963
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	557,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6 054,815	5 245,289	24 480,213
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		6 054,815	5 245,289	24 480,213
REVENUS DES PLACEMENTS			12 097,301	10 816,346	61 239,436
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 964,094	-1 917,937	-7 906,126
REVENU NET DES PLACEMENTS			10 133,207	8 898,409	53 333,310
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 302,108	-3 290,314	-13 012,765
RESULTAT D'EXPLOITATION			6 831,099	5 608,095	40 320,545
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		256,689	726,541	-1 932,510
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			7 087,788	6 334,636	38 388,035
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-256,689	-726,541	1 932,510
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		47 248,840	-1 281,253	-44 644,026
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-2 806,786	5 011,385	12 527,771
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-192,996	-454,715	-1 241,983
RESULTAT NET DE LA PERIODE			51 080,157	8 883,512	6 962,307

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 31-03-2016**

DESIGNATION		Période du	Période du	Période du
		01/01/2016	01/01/2015	01/01/2015
		au	au	au
		31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	51 080,157	8 883,512	6 962,307
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 831,099	5 608,095	40 320,545
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	47 248,840	-1 281,253	-44 644,026
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-2 806,786	5 011,385	12 527,771
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-192,996	-454,715	-1 241,983
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-44 666,674
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	113 461,692	483 784,860	236 559,186
	SOUSCRIPTIONS	121 450,932	554 292,770	820 612,930
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	107 700,000	487 700,000	719 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	10 413,739	51 899,791	78 597,079
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	3 050,697	13 826,224	19 649,544
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (S)	286,496	866,755	2 866,307
	RACHATS	-7 989,240	-70 507,910	-584 053,744
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-7 000,000	-62 000,000	-514 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-761,152	-6 610,005	-57 471,745
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-198,281	-1 757,691	-7 583,182
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'AXERCICE EN COURS (R)	-29,807	-140,214	-4 798,817
	VARIATION DE L'ACTIF NET	164 541,849	492 668,372	198 854,819
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	1 498 143,362	1 299 288,543	1 299 288,543
AN4-B	FIN DE PERIODE	1 662 685,211	1 791 956,915	1 498 143,362
AN5	NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	13 557	11 504	11 504
AN5-B	FIN DE PERIODE	14 564	15 761	13 557
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	110,506	112,942	112,942
B-	FIN DE PERIODE	114,164	113,695	110,506
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	13,28%	2,70%	0,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives du 31/03/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/03/2016 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		289 702,892	341 523,550	20,54%
ADWYA	2 200	15 228,315	15 386,800	0,92%
ATB	3 500	15 123,670	18 480,000	1,11%
ATL	4 000	11 095,500	12 164,000	0,73%
ATTIJARI BANK	2 300	49 290,708	65 057,800	3,91%
CARTHAGE CEMENT	11 000	24 620,204	14 443,000	0,87%
CITY CARS	1 100	12 534,611	17 531,800	1,05%
ENNAKL	1 800	19 049,200	23 401,800	1,41%
EURO-CYCLES	550	8 121,666	29 241,850	1,76%
MONOPRIX	2 000	30 986,486	27 210,000	1,64%
MPBS	500	3 198,039	2 425,000	0,15%
ONE TECH HOLDING	1 100	7 960,229	7 484,400	0,45%
SFBT	2 400	32 664,934	62 834,400	3,78%
SIMPAR	500	23 276,000	13 994,000	0,84%
MAGASIN GENERAL	300	7 087,000	8 500,800	0,51%
SOTUVER	2 000	10 501,056	7 410,000	0,45%
TPR	5 100	18 965,274	15 957,900	0,96%
AC1- B. Obligations de sociétés		102 000,000	106 596,000	6,41%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	102 000,000	106 596,000	6,41%
AC1- C. Emprunts d'Etat		432 382,000	448 340,181	26,97%
BTA 5.25-10/2018	190	186 238,000	190 177,507	11,44%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 162,674	15,53%
AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)		73 168,976	74 038,965	4,45%
SICAV TRESOR	715	73 168,976	74 038,965	4,45%
Total du portefeuille titres		897 253,868	970 498,696	58,37%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 042,486 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016, contre **5 571,057 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2015 Au31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des actions	0,000	0,000	13 344,100
Revenus des Obligations de sociétés	1 266,000	1 478,400	5 696,400
Revenus des Emprunts d'Etat	4 776,486	4 092,657	17 160,963
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0,000	0,000	557,760
Total	6 042,486	5 571,057	36 759,223

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à **700 158,914 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
BTC 52S-12/04/2016	100	99 445,316	99 766,540	6%
BTC 52S-06/09/2016	359	346 111,729	350 231,098	21,06%
BTC 52S-08/11/2016	259	245 958,073	250 161,276	15,05%
Total	718	691 515,118	700 158,914	42,11%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à **87,039 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2016 au 31/03/2016 à **6 054,815 Dinars**, contre **5 245,289 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2015 Au31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	6 054,815	5 245,289	24 480,213
Total	6 054,815	5 245,289	24 480,213

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2016 à **2 858,899 Dinars** contre un solde nul au 31/03/2015, représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et se détaillant comme :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	0,000	0,000	617,426
Etat RS sur achats de Bons du Trésor Assimilables	2 858,899	0,000	5,726
Total	2 858,899	0,000	623,152

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016, à **10 918,337 Dinars**, contre **10 747,020 Dinars** au 31/03/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
PA1	Opérateurs créditeurs	701,372	769,031	631,711
PA2	Autres créditeurs divers	10 216,965	9 977,989	10 105,544
Total		10 918,337	10 747,020	10 737,255

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2016 à **701,372 Dinars** contre **769,031 Dinars** au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	420,820	461,414	379,025
Dépositaire	140,276	153,807	126,343
Distributeurs	140,276	153,810	126,343
Total	701,372	769,031	631,711

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2016, à **10 216,965 Dinars** contre **9 977,989 Dinars** au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/03/2015*	Montant au 31/12/2015*
Etat, impôts et taxes	102,610	98,023	99,466
Redevance CMF	140,271	153,803	126,340
Provision pour charges diverses	1 273,416	1 106,163	999,961
Rémunération CAC	1 113,340	1 120,000	1 120,000
Jetons de présence	7 491,763	7 500,000	6 000,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	95,565	0,000	95,565
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	0,000	1 664,212
Total	10 216,965	9 977,989	10 105,544

* Retraité pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2016 au 31/03/2016 à **1 964,094 Dinars**, contre **1 917,937 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2015 Au31/03/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 178,448	1 150,757	4 743,658
Rémunération du dépositaire	392,823	383,590	1 581,234
Rémunération des distributeurs	392,823	383,590	1 581,234
Total	1 964,094	1 917,937	7 906,126

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2016 au 31/03/2016 à **3 302,108 Dinars** contre **3 290,314 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015
Redevance CMF	392,807	383,579	1 581,179
Impôts et Taxes	30,243	21,434	122,280
Rémunération CAC	1 113,840	1 120,000	4 480,000
Jetons de présence	1 491,763	1 500,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	273,455	265,301	829,306
Total	3 302,108	3 290,314	13 012,765

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2016 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2016 (en nominal)

- Montant : 1 355 700,000 dinars
- Nombre de titres : 13 557
- Nombre d'actionnaires : 35

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 107 700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1 077

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 7 000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 70

Capital au 31/03/2016 : 1 614 343,610 Dinars

- Montant en nominal : 1 456 400,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 157 943,610 Dinars
- Nombres de titres : 14 564
- Nombre d'actionnaires : 37

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **157 943,610 Dinars** au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	104 041,965
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	44 249,058
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	47 248,840
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-2 806,786
✓ Frais de négociation de titres	-192,996
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	9 652,587
✓ Aux émissions	10 413,739
✓ Aux rachats	-761,152
Total sommes non distribuables	157 943,610

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/03/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2016
Résultat distribuable de la période	6 831,099
Régularisation du résultat distribuable de la période	256,689
Résultat distribuable de l'exercice clos	38 401,397
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	2 852,416
Sommes distribuables	48 341,601

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2016	31/03/2015
Revenus des placements	0,831	0,687
Charges de gestion des placements	- 0,135	-0,122
Revenus net des placements	0,696	0,565
Autres charges d'exploitation	- 0,227	-0,209
Résultat d'exploitation	0,469	0,356
Régularisation du résultat d'exploitation	0,018	0,046
Sommes distribuables de la période	0,487	0,402
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,018	-0,046
Variation des +/- values potentielles/titres	3,244	-0,081
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	- 0,193	0,318
Frais de négociation de titres	- 0,013	-0,029
Résultat net de la période	3,507	0,564

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2016	31/03/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,124%	0,123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,209%	0,212%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,432%	0,407%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.